

DECLARATION DE LA DELEGATION DU MALI A LA 57^{ème} SERIE DE REUNIONS DES ASSEMBLEES DES ETATS MEMBRES DE L'OMPI

Genève du 02 au 11 octobre 2015

Point 5 de l'ordre du jour : Déclarations générales (03 minutes)

Monsieur le Président,

Au nom du Gouvernement de mon pays, le Mali, je me joins à mes préopinants qui vous ont félicité pour votre brillante élection au poste de Président de notre auguste Assemblée, et vous assure de la pleine coopération de la délégation malienne, pour contribuer à faire couronner de succès nos travaux.

Mes sincères félicitations s'adressent également au Directeur Général, Monsieur Francis GURRY, et au Bureau international de l'OMPI, pour la qualité du Rapport qui nous a été présenté ainsi que pour la bonne organisation de la présente session.

Je voudrais de même saluer chaleureusement les autres membres du Bureau et ceux du Secrétariat de l'OMPI, pour leur soutien précieux au Président et rendre un hommage mérité à tous les participants pour leur présence effective, gage certain de leur attachement à la réalisation des buts assignés à notre Organisation commune.

Monsieur le Président,

Distingués Chefs de Délégations,

Mesdames et Messieurs,

Le Mali se félicite de l'assistance à lui fournie par l'OMPI et qui s'est illustrée, notamment, par :

- **L'assistance technique à l'adhésion du Mali : à l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle en 1984 ainsi qu'aux Conventions internationales sur la Propriété Intellectuelle ;**
- **L'assistance aux renforcements des capacités des cadres maliens en propriété intellectuelle et au renforcement des capacités techniques et managériales des structures chargées de la gestion de la propriété intellectuelle, à savoir le Centre Malien de Promotion de la Propriété Industrielle (CEMAPI) et le Bureau Malien du Droit d'Auteur (BUMDA).**

CHECK AGAINST DELIVERY

Au-delà de ces acquis, les actions de coopération entre le Mali et l'OMPI ont été marquées, ces dernières années, par :

- **la signature d'un mémorandum entre le Directeur Général de l'OMPI et le Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Investissements en juillet 2009 pour la formulation de la Stratégie Nationale de Développement de la Propriété Intellectuelle.**

Le document de stratégie qui a été adopté par le Gouvernement du Mali le 26 novembre 2014 se fixe comme objectif global de promouvoir la création d'un cadre favorable à la protection et à la promotion de la propriété intellectuelle, voire à une utilisation effective et efficace du système de la propriété intellectuelle dans la politique et la stratégie de développement économique, social et culturel du Mali ;

- **la signature le 8 octobre 2012 par le Directeur Général de l'OMPI et l'Ambassadeur, Représentant Permanent du Mali à Genève, de l'Accord portant création d'un Centre d'Appui à la Technologique et à l'Innovation (CATI) au Mali.**

Par cet Accord, l'OMPI et le Mali s'engagent à stimuler la création et l'innovation technique et technologique par le renforcement de l'accès au savoir technique.

- **l'organisation de plusieurs séminaires nationaux en rapport, entre autres, avec « La valorisation de la médecine et de la pharmacopée traditionnelles : quel rôle pour la propriété intellectuelle ? », « l'information et la sensibilisation des acteurs sur le système PCT », « l'utilisation des actifs de la propriété intellectuelle (PI) pour le renforcement de la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) du Mali », « l'efficacité du Réseau National de Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI) ». .**

Il est regrettable que la crise politique et sécuritaire qu'a connue le Mali en 2012 ait affecté sérieusement la mise en œuvre de ces programmes et la suite des différents séminaires.

Cependant, au regard des avancées significatives enregistrées dans le processus de sortie de crise, il conviendrait que l'OMPI apporte son plein appui au Mali, pour la mise en œuvre des différentes initiatives.

A cet effet, le Mali souhaite :

- l'organisation avec l'OMPI d'un Forum de haut niveau sur la propriété intellectuelle, à l'intention des décideurs et de toutes les parties prenantes du système ;
- la poursuite du renforcement de capacités des structures dans le cadre de la mise en œuvre du CATI et des mesures d'accompagnement induites par les accords initiés par ou avec l'OMPI.

Convaincu que ces recommandations retiendront tout votre soutien, je ne puis que vous remercier de votre bien aimable attention.